

« La Charte de la forêt communale »

Mise en œuvre concrète du contrat Etat-ONF-FNCOFOR 2016-2020

Fruit d'un important travail collectif de concertation et de rédaction entre les Communes forestières et l'ONF, la charte de la forêt communale est **le document de référence des relations au quotidien entre les élus et les personnels de l'ONF.**

Ce nouveau document vous accompagne pour prendre en main la gestion de votre patrimoine forestier, dans la concertation et le partenariat avec l'ONF, au service de l'intérêt général.

A la fin de la journée, vous serez capable de :

- ⇒ Identifier les fondements du régime forestier
- ⇒ Cerner les prérogatives des élus par rapport à leur forêt
- ⇒ Appréhender les rôles et responsabilités de l'ONF dans les différents domaines liés à la gestion forestière
- ⇒ Distinguer les missions relevant du service public forestier et celles relevant du domaine concurrentiel
- ⇒ Discerner votre rôle et celui du Réseau des Communes forestières dans la gouvernance partagée avec l'ONF
- ⇒ Cerner le lien entre la Charte de la forêt communale et le contrat d'objectifs et de performance 2016-2020 signé entre l'Etat, l'ONF et la Fédération nationale des Communes forestières
- ⇒ Mieux comprendre l'impact de vos décisions en lien avec les objectifs de gestion durable des forêts communales



Communes forestières de l'Aube

Mairie - 7 rue de l'Hôtel de Ville
10250 Mussy-sur-Seine
03 25 38 40 10
aube@communesforestieres.org
Président : Henri Petit de Bantel



Communes forestières de Champagne-Ardenne

Maison régionale de la forêt et du bois
Complexe agricole du Mont Bernard
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 21 48 17
champagneardenne@communesforestieres.org
Président : Jean Pierre Michel

Vos interlocutrices :
Marjorie Cassagnaud, directrice
Chloé Lindingre, mission bois énergie



Journée de la forêt communale

Mardi 7 novembre 2017
à Ville-sous-la Ferté, salle communale



« La Charte de la forêt communale »

Mise en œuvre concrète du contrat Etat-ONF-FNCOFOR
2016-2020

En tant qu' élu de commune forestière, cette journée vous concerne directement que vous soyez adhérent ou non à l'association des communes forestières.



« La Charte de la forêt communale »

Mise en œuvre concrète du contrat Etat-ONF-FNCOFOR 2016-2020

Le 13 octobre 2017,

Madame, Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les adjoints et conseillers municipaux,
Mesdames, Messieurs les membres de la commission des bois,

En décembre 2016, la **nouvelle charte de la forêt communale** a été signée par la Fédération nationale des communes forestières et l'ONF.

Mise en œuvre concrète du contrat Etat-ONF-FNCOFOR 2016-2020, la charte est un guide précieux. Il est important que chacun s'approprie ce nouveau document pour une bonne gestion de notre patrimoine forestier, en concertation avec l'ONF, au service de l'intérêt général.

Ainsi, les Communes forestières en partenariat avec l'ONF, ont choisi de mettre la charte au cœur de la prochaine formation à laquelle vous êtes invités **le 7 novembre 2017**.

Cette journée se déroulera en deux temps : une matinée en salle et une visite sur le terrain l'après-midi pour illustrer par des exemples concrets, la gestion durable et multifonctionnelle au quotidien de la forêt des collectivités.

Cette journée sera aussi pour vous l'occasion de rencontrer des représentants de votre association et des personnels de l'ONF, d'échanger sur l'actualité forestière et de faire part de vos attentes et suggestions.

Comptant sur votre participation à cette Journée de la forêt communale, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les élus, à nos sincères salutations.

Henri Petit de Bantel
Président
des Communes forestières de l'Aube



Xavier Rousset
Directeur
de l'Agence ONF Aube-Marne



8h45 : Accueil des participants dans la salle communale de Ville-sous-la-Ferté

(en face de la mairie)

9h - 12h : Introduction de la journée

La Charte de la forêt communale : le document de référence des relations au quotidien entre les élus et les personnels de l'ONF

- Les spécificités de la forêt publique et intérêts de la Charte
- La gouvernance partagée entre les Communes forestières et l'ONF
- Les missions qui relèvent du service public forestier et celles qui relèvent de conventions rémunérées, en matière d'aménagement, de surveillance, de commercialisation de bois, de travaux, de chasse...
- Les rôles et responsabilités des collectivités propriétaires de forêts et de l'ONF
- Le lien entre la Charte et le COP, contrat d'objectifs et de performance 2016-2020 signé entre l'Etat, l'ONF et la Fédération nationale des Communes forestières

Activités de l'ONF dans l'Unité territoriale de Cunfin. Bilan de la gestion menée pour les forêts des collectivités et échanges sur les facilités ou difficultés de gestion en lien avec les objectifs du COP

Témoignage du maire de Ville-sous-la-Ferté

Actualités : organisation à l'échelle Grand Est, Programme régional forêt bois, aides possibles (FEADER, MACOBOIS), etc.

12h15 : Déjeuner pris en commun à l'Hôtel-restaurant de l'Abbaye à Clairvaux (19^{ème} rte de Dijon)

14h - 17h : Visite en forêt communale de Ville-sous-la-Ferté

Parcelles exploitées en régie : Intérêts économiques et sylvicoles du bois façonné - Discussion sur la délivrance des houppiers et du taillis - Echanges autour de différentes situations de martelage (travail au profit de tiges d'avenir, intérêt écologique d'un arbre...)

Intervenants :

Henri Petit de Bantel, président des Communes forestières de l'Aube

Marjorie Cassagnaud, directrice des Communes forestières de Champagne-Ardenne

Xavier Rousset, directeur de l'agence ONF Aube-Marne

Guillaume Labarre, ONF, responsable de l'Unité territoriale de Cunfin

Nous vous prions de bien vouloir retourner le bulletin d'inscription ci-joint **avant le 1^{er} novembre**